

Création d'un "Bulletin annuel des Statistiques du Logement et de la Construction pour l'Europe"

Autor(en): [s.n.]

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat**

Band (Jahr): **31 (1959)**

Heft 3

PDF erstellt am: **10.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-124850>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Elle peut aussi prescrire une disposition avec cour centrale et sortie unique pour les groupes de boxes qui prendraient accès sur le trottoir.

Mesures arrêtées à Vevey

Règlement communal sur le plan d'extension

Art. 67 bis. — La Municipalité peut fixer le nombre de places privées de stationnement pour véhicules que les propriétaires doivent aménager à leurs frais et sur leur terrain, en rapport avec l'importance et la destination des nouvelles constructions.

Art. 105 — La Municipalité peut imposer des aménagements spéciaux pour les garages et locaux industriels dont les accès sur les voies publiques ou privées présenteraient des inconvénients ou un danger pour la circulation.

Plan partiel d'extension « En Plan-Dessous »

Art. 9 du règlement — La Municipalité peut exiger qu'il y ait entre la porte du garage et la bordure du trottoir une distance égale à la longueur du plus long véhicule susceptible d'entrer dans le garage en question. La Municipalité peut également imposer que les garages aient une entrée du côté cour et non directement sur la voie publique.

Nations Unies

Création d'un « Bulletin annuel des Statistiques du Logement et de la Construction pour l'Europe »

Fournir les éléments nécessaires susceptibles de faire connaître la situation du logement ainsi que les données relatives à l'activité déployée en matière de construction de logements, telles sont les tâches essentielles que se propose de remplir le « Bulletin annuel des Statistiques du Logement et de la Construction pour l'Europe », dont le premier numéro vient de sortir de presse.

Cette publication, qui paraît en anglais et en français, a été préparée par le Secrétariat de la Commission économique pour l'Europe des Nations Unies à la demande du Comité de l'habitat.

Dans la mesure du possible, les statistiques qui figurent dans le bulletin couvrent tous les pays de l'Europe occidentale et orientale.

Les tableaux qui y sont inclus traitent des sujets suivants:

- l'évolution démographique et la situation du logement (par exemple, ses caractéristiques, la grandeur, l'équipement et le statut d'occupation des logements existants, ainsi que leur densité d'occupation);

- la construction de logements pendant les années 1948-1957. Le bulletin fournit des détails quant à la grandeur de ces logements, leur type (maison individuelle ou appartement) et leur maître d'ouvrage;

- le bulletin expose également, pour les années 1948 à 1957, l'évolution de l'emploi et du chômage dans la construction, la production des différents matériaux de construction, et finalement l'évolution des prix, des coûts et du loyer des logements pour les mêmes années.

Le « Bulletin trimestriel des Statistiques du Logement et de la Construction pour l'Europe », publié par le Secrétariat depuis 1953 dans le but de montrer périodiquement l'évolution de la situation en matière de construction de logement, peut désormais être considéré comme un supplément au bulletin annuel. Il est à remarquer que le bulletin annuel couvre des données beaucoup plus larges et détaillées que celles qui figurent dans le bulletin trimestriel.

Commission économique pour l'Europe, Genève.

ERIC REYMOND

LAUSANNE
57, av. d'Ouchy
Tél. 26 11 58

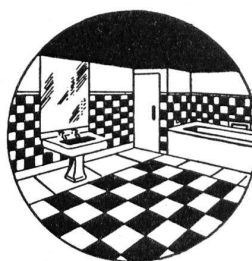
Huile de chauffage
Service-entretien
Agence de vente des
brûleurs à mazout SIAM

E. WEBER ÉLECTRICITÉ
Grand choix d'appareils
ménagers et lustrerie
LAUSANNE RUE NEUVE 3 TÉLÉPHONE 23 46 97

Pour votre Chauffage au mazout

les spécialistes: **E. CANOVA & FILS**
Serrurerie, mécanique, chaudronnerie, appareillage, installateurs, représentants des brûleurs **Cuenod**, services d'entretien.

Lausanne, Borde 18, ☎ 24 06 77; appart. A.-Fauquex 94, ☎ 23 17 33



La maison de confiance

J. ROD S. A.

Rue Galliard 2 - St-Roch
LAUSANNE
Téléphone 22 39 61

CARRELAGES
REVÊTEMENTS